



SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 06 FEVRIER 2020**

18h00 Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mil vingt, le six février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations adressées à domicile le 28 janvier 2020 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Jean-Michel BOUHIN, Vice-Présidents
Messieurs Alain MASSEZ, Michel PREVOST, Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Gérard COLIN, Jean-Luc HOCHART, Bernard HIBON, délégués titulaires,
Monsieur Alexandre SANNIER, délégué titulaire jusqu'à la délibération 2020-05
Monsieur David GILLET délégué suppléant.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Alexandre SANNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président à partir de la délibération 2020-06

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Messieurs Julien DELANNOY, Jean-Pierre LECLERCQ, Josse NEMPONT, Rachid BEN AMOR, Régis VERBECKE, Bertrand PETIT

Le nombre de votants présents jusqu'à la délibération 2020-05 était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant jusqu'à la délibération 2020-05 était de : 13

Le nombre de votants présents à la délibération 2020-06 était de : 12

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2020-06 était de : 13

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

Le Comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence et propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2019 voté à l'unanimité.

Le comité syndical nomme M. Jean-Luc HOCHART secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2020-02 : Installation des délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

M. Alain MEQUIGNON donne lecture de la délibération.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, voient la répartition de leurs sièges modifiée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- CAPSO : 9 sièges (9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants)
- CCPL : 5 sièges (5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants)

Le Comité syndical installe les délégués à l'unanimité.

FINANCES

Délibération 2020-03 : Budget primitif 2020

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Elaboré sur la base du DOB, le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 1 782 434 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 7 350 980 €

La reprise des résultats de l'exercice 2019 se fera via une délibération modificative.

M. Bernard HIBON demande s'il est prévu un cumul de la provision pour risques.

Mme Agnès BOUTEL répond que oui, pour atteindre un total de 200 000 €.

M. Alain MASSEZ discute du principe de l'indemnité de sur-inondation et de l'indemnité de dégrèvement concernant les champs d'inondation contrôlée.

M. Bertrand PRUVOST évoque la boue restée dans le CIC et demande si l'incidence a été évaluée.

M. Alain MEQUIGNON répond que le SmageAa devra peut-être intervenir pour retirer la boue accumulée. Il insiste sur l'importance d'être vigilant quant à l'application du protocole au sujet des indemnités prévues afin de ne pas inciter à une utilisation inadaptée.

M. Alain MASSEZ interroge sur le bilan de la crue de décembre 2019.

M. Alain MEQUIGNON répond que des adaptations seront prévues dans l'entrée des sites de Verchocq et celui de Saint-Martin d'Hardinghem. Une attention particulière sera portée à ce que les ouvrages de ne remplissent pas trop vite.

M. Jean-Luc HOCHART souhaite connaître l'état d'avancement des travaux de lutte contre les inondations sur Bourthes.

M. Pierre BRUSSON répond que les travaux ont du être arrêtés à cause des mauvaises conditions météo.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le budget primitif 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2020-04 : Mise en œuvre du Règlement général sur la protection de la donnée (RGDP)

M. Alain MEQUIGNON donne lecture de la délibération.

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016. L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018.

La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Pas-de-Calais propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données.

Le Conseil d'Administration du CDG62 a accepté le principe de cette mutualisation par délibération du 11 juillet 2018.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et tous actes afférents à ce projet,

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Délibération 2020-05 : Continuité écologique transversale à Saint-Martin d'Hardinghem – Pisciculture du Bout de la ville

M. Daniel DESCHODT donne lecture de la délibération.

Dans le cadre, de son programme de reconquête de l'espace de liberté des cours d'eau, le SmageAa accompagne les propriétaires des anciennes friches piscicoles pour permettre un retour à l'état naturel des sites et ainsi permettre à la rivière de retrouver un espace de divagation. L'ancienne pisciculture du Bout de la ville à Saint-Martin d'Hardinghem est un de ces sites. Le site, d'environ 0,75 ha, appartient à M. et Mme VERLET.

Le coût de cette étude peut être estimé à 20 000 €HT pour une maîtrise d'œuvre complète. Le financement peut être assuré à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Un complément de subvention pourrait être apporté par une subvention du FEDER ou du Conseil Régional.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le président à :

- signer la convention, et ses avenants, avec le propriétaire volontaire du site,
- engager la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre,
- inscrire les dépenses au budget 2020,

M. Alexandre SANNIER demande quels sont les effets de la restauration écologique sur la faune ?

M. François-Xavier BRACQ répond qu'il n'existe pas encore d'indicateurs pour évaluer les effets sur les poissons amphihalins.

M. Michel PREVOST informe qu'en cas de forte pluie, la société Wizpaper n'ouvre pas assez vite les vannes et cela pose des problèmes pour les habitations d'Hallines.

M. Alain MASSEZ constate que le SmageAa investit de l'argent chez des privés. Il se demande si l'on ne risque pas d'avoir trop de demandes.

M. Alain MEQUIGNON répond que ces projets sont financés à 100%. Tant qu'ils sont financés, le SmageAa continue. Il y a des propriétaires volontaires et facilitateurs sur la valorisation écologique.

M. Alain MASSEZ interroge également sur le problème des embâcles dans les barrages qui entraînent un remplissage trop rapide des CIC.

M. Alain MEQUIGNON lui répond que le SmageAa a prévu de rencontrer les propriétaires.

M. Bertrand PRUVOST annonce qu'il devrait y avoir plus d'échanges entre les instances d'un même territoire sur les questions écologiques. Il évoque notamment les projets de l'Agence d'Urbanisme

de Saint-Omer dans le domaine environnemental, comme la mise en place d'un réseau de micro centrales électriques aux abords du cours d'eau...

PREVENTION DES INONDATIONS

Délibération 2020-06 : Maitrise des ruissellements ruraux – secteur Fauquembergues -Ouverture d'enquête publique DIG par l'intermédiaire de la CAPSO

Depuis 2014, le SmageAa assure la maitrise d'ouvrage déléguée des programmes de maitrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion des sols sur son territoire, pour le compte de EPCI concernées.

C'est notamment le cas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer (CAPSO).

Afin de pouvoir réaliser ce programme de travaux sur des terrains le plus souvent privés, l'obtention d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Public (DIG) est nécessaire. Or, depuis le 1er janvier 2020, la compétence a été transférée au SmageAa pour les 6 communes ci-dessus.

Cependant, à la vue des démarches administratives déjà engagées par la CAPSO, et afin de préserver la cohérence de ce dossier avec la vallée de la Lys, il convient que la CAPSO reste identifiée comme porteuse de la procédure qui concerne les 19 communes. La CAPSO sollicitera donc l'ouverture de l'enquête publique et identifiera le SmageAa comme bénéficiaire de la DIG pour les 6 communes sus-nommées.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le Président à :

- ▶ solliciter la CAPSO pour qu'elle demande l'ouverture de l'enquête publique
- ▶ signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet.

Avant de clore la séance M. Alain MEQUIGNON informe l'ensemble des délégués de la décision du bureau de stopper la subvention du SmageAa auprès des Gdons.

M. Alain MASSET informe qu'il a assisté à l'Assemblée Générale du Gdon et que la subvention annuelle du SmageAa est inscrite à leur budget 2020.

La séance prend fin à 19h15, M. MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence et invite chacun à prendre le verre de l'amitié.

Le président,
Alain MEQUIGNON